

3JP

Société civile immobilière
Capital de 1 000,00 euros,
MANVIEUX (14117) 14 chemin de la Bréhollière,
793 510 033 RCS de CAEN

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le VINGT AVRIL

A DIX-SEPT HEURES

Au siège social de la société ci-dessus nommée.

Se sont réunis ses membres en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Justine PASTRE agissant en qualité de gérante et associé de ladite société.

Etaient présents :

- Madame Justine PASTRE, détentrice de 200 parts numérotées de 601 à 800,
- Monsieur Vincent PASTRE, détenteur de 200 parts numérotées de 1 à 200,
- Monsieur Geoffrey PASTRE, détenteur de 200 parts, numérotées de 401 à 600,
- Madame Julie PASTRE, détentrice de 200 parts numérotées de 801 à 1 000.

Le quorum est par suite atteint. Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Constat du décès de Madame Sandrine PASTRE, co-gérant de la société,
- Transmission des parts sociales de Madame Sandrine PASTRE à ses héritiers, également associés de la société 3JP,
- Augmentation du capital social d'UN EUROS,
- Transfert du siège social,
- Nomination de deux co-gérants,
- Modification des statuts,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale prend acte du décès de Madame Sandrine PASTRE, co-gérant de la SCI, survenu à son domicile le 2 mars 2025.

Il est mis fin de plein droit à son mandat de gérant à cette date.

DEUXIEME RESOLUTION :

Madame Sandrine PASTRE, associée de la société, détenait 200 parts sociales numérotées de 201 à 400, représentant 200 € du capital social.

JP VP JP JP

Suite à son décès, les associés prennent acte de la transmission de ses parts sociales à ses trois enfants et héritiers :

- Monsieur Jeoffrey PASTRE,
- Madame Justine PASTRE,
- Madame Julie PASTRE,

Chacun recevant un tiers des parts, soit 66,66 parts sociales représentant 66,66 € du capital social.

Ce qui est accepté par tous les associés.

TROISIEME RESOLUTION

Afin d'assurer une répartition parfaitement égale entre les héritiers et d'obtenir un capital arrondi, les trois enfants procèdent ensemble à un apport complémentaire en numéraire d'un euro (1 €).

Le capital social est ainsi porté de 1 000 € à 1 001 €, divisé en 1 001 parts sociales de 1 € chacune, intégralement souscrites et réparties comme suit :

Associé	Nombre de parts	Montant des apports
Monsieur Vincent PASTRE	200	200 €
Monsieur Jeoffrey PASTRE	267	267 €
Madame Justine PASTRE	267	267 €
Madame Julie PASTRE	267	267 €
TOTAL	1 001 parts	1 001 €

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à compter de ce jour.

- Ancienne adresse : MANVIEUX (14117), 14 chemin de la Bréhollière,
- Nouvelle adresse : VAUX-SUR-SEULLES (14400), 123 rue du bourg Achard.

Ce transfert est immédiatement effectif à compter de ce jour.

CINQUIEME RESOLUTION :

En vue de renforcer la gestion de la société, l'assemblée générale décide de nommer deux co-gérants, qui exerceront leurs fonctions de manière partagée avec Madame Justine PASTRE.

Les nouveaux co-gérants sont désignés comme suit :

- **Co-gérant 1** : Monsieur Jeoffrey PASTRE, demeurant à VAUX-SUR-SEULLES (14400), 198 rue de la Chevauchée de Guillaume ;

- **Co-gérant 2** : Madame Julie PASTRE, demeurant à VAUX-SUR-SEULLES (14400), 318 rue du bourg l'abbé.

Les co-gérants sont nommés pour une durée illimitée et prendront leurs fonctions à compter de ce jour.

SIXIEME RESOLUTION :

En conséquence des décisions précédentes, les statuts sont modifiés comme suit :

JP JP JP JP JP

Au paragraphe – Capital

Le capital social est fixé à la somme de MILLE ET UN EUROS (1 001 €).

Il est divisé 1 001 parts, de UN EURO (1 €) chacune, intégralement souscrites et réparties entre les associés comme suit :

Monsieur Vincent PASTRE

200 parts numérotées de 1 à 200

Monsieur Jeoffrey PASTRE

267 parts numérotées de 201 à 467

Madame Justine PASTRE

200 parts numérotées de 468 à 734

Madame Julie PASTRE

200 parts numérotées de 735 à 1001

Au paragraphe – Nomination du premier gérant :

La société est dirigée par trois gérants : Madame Justine PASTRE, Monsieur Jeoffrey PASTRE et Madame Julie PASTRE qui acceptent.

Les fonctions de gérants sont d'une durée illimitée.

Les gérants déclarent accepter cette fonction n'avoir aucun empêchement à leur exercice.

Toute décision importante devra être prise à la majorité des gérants.

Au paragraphe – Siège social

Le siège social est transféré à VAUX-SUR-SEULLES (14400), 123 rue du bourg Achard.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée autorise Madame Julie PASTRE, co-gérante, à accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes, du greffe du tribunal de commerce et des tiers pour officialiser les modifications des statuts et du siège social.

Clôture de la séance à dix-huit heures.

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents.

Fait à VAUX-SUR-SEULLES,

En autant d'exemplaires que nécessaire.

VP JP
JP JP

Clôture de la séance à dix-huit heures.

De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés présents.

Fait à VAUX-SUR-SEULLES,

En autant d'exemplaires que nécessaire.

Signatures

Madame Justine PASTRE, gérant et associée,

A stylized blue ink signature, likely reading 'Justine Pastre', with a large loop at the end.

Monsieur Vincent PASTRE, associé,

A stylized blue ink signature, likely reading 'Vincent Pastre', with a long horizontal stroke at the end.

Monsieur Jeffrey PASTRE, co-gérant et associé,

A stylized blue ink signature, likely reading 'Jeffrey Pastre', with a large loop at the end.

Madame Julie PASTRE, co-gérante et associée,

A stylized blue ink signature, likely reading 'Julie Pastre', with a large loop at the end.